



l'enquête publique
au cœur des projets

**Journée de formation des
commissaires enquêteurs des
Pays de la Loire à Louverné le
jeudi 27 avril 2017**

sur L'enquête publique et la communication
La réunion d'information et d'échanges

Un retour d'expériences par Brigitte Chalopin

OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le projet de concession de la plage de la Baule à la société VEOLIA EAU qui aura à charge d'en assumer l'équipement, l'entretien et l'exploitation

- Une réglementation jugée trop contraignante et donc difficilement acceptable (application du décret 2006-608 du 26 mai 2006, dit décret-plage) ;
- Une situation inédite ;
- Un contexte particulier.

DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

- **Durée de l'enquête** : du 16 juin 2016 au 18 juillet 2016, prolongée jusqu'au 5 août 2016, soit 51 jours consécutifs ;
- **Publicité de l'enquête** : avis dans la presse, parution sur le site et les panneaux lumineux de la ville de la Baule, affichage aux principaux accès de la plage et en des endroits particulièrement fréquentés par la population (marché, gare, office du tourisme etc.) ;

DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

•Participation du public :

- registre ouvert au siège de l'enquête, l'Hôtel de Ville de la Baule et mise en place d'une adresse-courriel dédiée à l'enquête ;
- une mobilisation significative : 99 observations, 37 courriers et 160 courriels ;
- des publics différents : les résidents permanents et secondaires, les vacanciers, les exploitants et professionnels de la plage.

D'où un climat assez tendu à l'ouverture de l'enquête, un intérêt porté au projet pas forcément de même nature et un besoin évident d'informations et d'explications.

INITIATIVES PRISES PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR AU COURS DE L'ENQUÊTE

Deux temps forts :

• **Le premier, de juin à début juillet**, forte mobilisation et implication des exploitants de la plage, nombreux points de désaccords avec l'État, initiateur du projet, la Ville de la Baule et Véolia, le concessionnaire

- d'où le choix d'organiser et de présider **un temps d'échanges spécifique aux professionnels de la plage** le vendredi 8 juillet à 17h, en présence de toutes les parties prenantes,
- objectifs de cette rencontre,
- un constat : des tensions atténuées à mi enquête.

INITIATIVES PRISES PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR AU COURS DE L'ENQUÊTE

• **Le deuxième temps fort, très marquant, à partir du 10 juillet**, avec le démarrage de la saison estivale et l'arrivée des propriétaires de résidences secondaires qui découvrent le projet d'aménagement de leur plage et qui ne comprennent pas la décision de la municipalité de la Baule, laquelle va cristalliser tous les mécontentements et oppositions au projet.

- d'où la décision du commissaire enquêteur, à huit jours de la clôture de l'enquête et au vu de ce contexte particulier :
 - de décider de prolonger sa durée de 18 jours supplémentaires,
 - et d'organiser **une réunion publique d'information et d'échanges.**

LA RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES

1. Son but
2. Son organisation matérielle
3. Sa publicité
4. Son déroulement
5. Le bilan

1. SON BUT

- Apporter au public nombreux, inquiet et mécontent une **information générale**, la plus claire et précise possible sur le projet de la plage, sur son contexte, ses enjeux et ses objectifs ;
- Lui permettre d'**exprimer**, de manière immédiate et spontanée, **ses réactions et ses attentes, d'obtenir des réponses** et tout simplement de **se forger une opinion avant de déposer ses observations.**

2. SON ORGANISATION MATÉRIELLE

- Contact avec le concessionnaire et la mairie de la Baule :
 - pour décider d'une date et d'une heure et trouver une salle adaptée, suffisamment dimensionnée et facile d'accès : le choix s'est porté sur une salle des fêtes du complexe de loisirs bien connu des Baulois « les Floralies », susceptible d'accueillir plus de 500 personnes (200 à 300 personnes estimées par le CE) ;
 - pour s'assurer des moyens matériels d'enregistrement-audio et de sonorisation nécessaires (micros, vidéo-projection) à la charge du concessionnaire ;
 - pour veiller à la mise en place de la tribune et de la disposition des chaises, et à la sécurité des personnes.

3. SA PUBLICITÉ

- Rédaction d'un communiqué (*le choix de la réalisation d'un tract n'a pas été retenu*) :
« Dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de concession de la plage de la Baule, et dans un souci de bonne information du public, le commissaire enquêteur a décidé de la tenue d'une réunion publique d'information et d'échanges, qui aura lieu le mardi 2 août 2016 à 17h, salle des Floralies à la Baule ».
- Sa diffusion : à la charge de VEOLIA, avec aide de la mairie - Mis en ligne sur le site internet de la ville de la Baule, a défilé sur les panneaux lumineux, a été publié à la rubrique locale de la Baule dans Presse Océan et Ouest, a été affiché en A4 sur fond jaune dans les panneaux d'information des postes de secours de la plage et a été largement diffusé par les exploitants de la plage.

4. SON DÉROULEMENT

- **Les acteurs** : le commissaire enquêteur, l'État, le concédant et le concessionnaire.
- **Le public** : 200 personnes présentes.

Un déroulement en 3 temps :

1. Ouverture à 17h et propos introductifs par le commissaire enquêteur :

- présentation du commissaire enquêteur et de son rôle (*ni le porte parole de Véolia ni son détracteur / aucun lien avec les parties prenantes au projet*), avec rappel rapide de la procédure d'enquête publique ;
- objectifs de la réunion ;
- modalités et conditions du bon déroulement de la réunion (*temps de parole limité à 3mn, enregistrement des échanges, heure de fin de réunion, distribution de feuillets pour questions écrites etc.*)

4. SON DÉROULEMENT

2. Présentation des intervenants avant de leur laisser un temps de parole défini précédemment :

- cadre général (*juridique et réglementaire*) du projet présenté par le représentant de l'État à partir d'un diaporama d'environ 10mn et rappel de la procédure d'élaboration du projet ;
- présentation du projet de concession de la plage de la Baule par le chargé du suivi du projet de Véolia, à partir d'un diaporama de 15 mn (*contexte, enjeux, objectifs, parti d'aménagement retenu, son coût, les contraintes etc.*)

(pas d'intervention du CE ni du public pendant les exposés).

4. SON DÉROULEMENT

3. Ouverture des débats dirigés par le commissaire enquêteur :

- À ma demande, deux employés municipaux font circuler les micros ;
- Je veille à respecter ma neutralité par rapport au projet dans la conduite des débats, m'attache à créer un climat de confiance pour faciliter les échanges et à être attentive à éviter toutes digressions, notamment à caractère politique ou en lien avec des personnes ;
- Je n'hésite pas à interroger les intervenants à partir des réactions, questionnements ou propositions des participants en quête d'information et d'explication (environ 60mn). *Il convient d'être actif, de servir de liant avec le maître d'ouvrage et le porteur de projet, et de diriger les échanges avec souplesse, courtoisie, mais fermeté si besoin, sans s'opposer toutefois.*
- La réunion est close à 19h30.

5. LE BILAN : positif

- Le but de cette réunion n'était pas de convaincre les participants dans la salle, globalement tous hostiles au projet, mais de les informer et de privilégier l'écoute et l'échange ;
- Les débats, parfois vifs, ont été d'une bonne tenue et chacun a pu s'exprimer librement et légitimement. Les enregistrements m'ont été adressés (sur une clé informatique) par VEOLIA. Ils ont été joints à mon rapport ;
- Cette réunion a permis d'apaiser le climat, de rapprocher les principales parties prenantes et d'aboutir à des avancées significatives ou à des propositions de solutions constructives, susceptibles de débloquent une situation de conflit résultant d'une mauvaise connaissance du dossier et d'une information insuffisante. Un grand nombre d'observations, mieux argumentées, ont été déposées après la réunion.

LA RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES

Un retour d'expériences qui, je l'espère, pourra vous être utile.

Je vous remercie pour votre attention.